



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 85458

Texte de la question

M. Arnaud Richard appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les programmes d'échanges universitaires dans le domaine de la recherche entre la Chine et la France. Dans le domaine de la recherche, la Chine affiche une volonté grandissante de développer des programmes internationaux. Elle développe notamment différents partenariats avec les plus grands laboratoires américains. Des échanges très peu développés avec la France malgré la présence sur notre territoire d'universités brillantes dans le domaine de la recherche. L'exemple de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est frappant ; un établissement d'enseignement supérieur très réputé chez nous mais cependant très peu connu en Chine. Valoriser la recherche française en Chine est donc aujourd'hui un enjeu primordial. Il lui demande comment le Gouvernement entend promouvoir les universités de notre pays ainsi que valoriser la mobilité des étudiant-chercheurs français en Chine.

Texte de la réponse

Le développement de la relation bilatérale franco-chinoise apparaît effectivement stratégique au moment où la Chine devient un acteur majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le monde. La massification de l'enseignement supérieur en Chine (inscriptions multipliées par 7 entre 2000 et 2013), la création de la Ligue C9 regroupant les neuf meilleures universités chinoises, l'internationalisation croissante des universités chinoises, rendent compte du rôle que la Chine entend jouer dans la compétition mondiale du savoir et de la connaissance. Selon l'OCDE, en 2030, 27% des diplômés de l'enseignement supérieur (25-34 ans) dans les pays de l'OCDE et du G20 seront chinois. Sur le plan de la mobilité étudiante, avec 24 millions d'étudiants, dont plus de 5% en mobilité à l'étranger, les Chinois représentent le deuxième contingent d'étudiants accueillis en France. Plus de 30 000 étudiants chinois sont présents en France en 2014-2015 contre 15 000 en 2005, représentant ainsi le premier flux d'étudiants étrangers en mobilité entrante. La France est le 6ème pays d'accueil des étudiants chinois et le 2ème en Europe derrière le Royaume-Uni. Par ailleurs, 8 000 étudiants français sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Chine. Le gouvernement souhaite augmenter les effectifs d'étudiants en mobilité internationale, respectivement à 80 000 étudiants chinois en France et à 10 000 étudiants français en Chine d'ici 2020. Cet objectif sera notamment atteint en développant les partenariats entre établissements des deux pays. La présence française en Chine se développe dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, à travers notamment sept structures issues de partenariats universitaires franco-chinois, comme l'Ecole centrale de Pékin depuis 2005. L'augmentation du nombre d'étudiants français en Chine pourra également être réalisée en capitalisant sur le souhait formulé par les autorités chinoises de faire de leur pays la première destination d'accueil des étudiants internationaux en Asie (500 000 étudiants internationaux à accueillir d'ici 2020). Dans cette perspective, la Chine développe des programmes de bourses (6000 bourses accordées en 2003, 33 000 en 2013) pour les étudiants étrangers. En matière de recherche, elle est située au deuxième rang mondial pour le nombre de publications et le nombre de chercheurs en ETP, et au 4ème rang pour le dépôt de brevets. De plus la Chine est le septième partenaire scientifique de la France et les chercheurs chinois constituent le premier contingent bénéficiaire de visas

scientifiques pour des séjours de plus de 3 mois en France. Les échanges sont importants entre établissements et organismes français et chinois, soutenus par les ministères français (MENESR et MAEDI) et chinois, à travers un programme commun de recherche, le PHC Cai Yuanpei, visant la consolidation des échanges scientifiques à travers une mobilité doctorale entre équipes françaises et chinoises, autour de thèses en cotutelle. La mise en place du laboratoire de haute sécurité P4 de Wuhan en 2015, premier laboratoire P4 en Asie, constitue également un autre exemple de collaboration fructueuse sur les maladies infectieuses et favorisera le développement d'échanges d'étudiants et de chercheurs, en prenant notamment appui sur l'Institut Pasteur de Pékin. L'identification de six domaines scientifiques d'intérêt partagé (le développement durable, la chimie verte, la biodiversité et la gestion de l'eau, les maladies infectieuses, les technologies numériques, et les villes intelligentes) en cohérence avec les priorités identifiées dans le cadre des « agendas de la recherche » élaborés de part et d'autre, pour relever les nouveaux défis sociétaux, constitue une base de travail solide pour nos futures collaborations. Sur un plan plus général, de nombreux organismes de recherche français collaborent avec des partenaires chinois, notamment via la mise en place de structure de recherche conjointes, et l'ANR participe au financement de projets franco-chinois (66 projets sur la période 2007-2014 financés à hauteur de 17,5M€). Enfin, la Chine est depuis 2012 le premier partenaire scientifique du CNRS, le nombre de ses agents effectuant des missions en Chine ne cesse d'augmenter depuis 2000, et sa coopération tend à se structurer autour d'actions pérennes. La connaissance par les acteurs chinois des opérateurs français dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche existe donc, mais peut certes être renforcée de différentes façons. L'agence Campus France, opérateur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère des affaires étrangères et du développement international, a un rôle important à tenir au service de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En accord avec ses deux tutelles ministérielles, Campus France a programmé en 2015 plusieurs missions visant la promotion de notre système auprès des acteurs chinois de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son action passe par exemple par la présence d'un pavillon Campus France sur les deux grands salons étudiants chinois (CEE - China Education exhibition et CIEET-China International Education Exhibition Tour). Par ailleurs, Campus France participera au salon IGSF (International Graduate Scholarship Fair) qui se déroule en Chine à l'automne et valorisera ainsi la recherche française à travers les écoles doctorales françaises présentes à cette occasion. D'autre part, l'action menée par le réseau Euraxess en Chine permet de valoriser les acteurs français de la recherche dans un cadre européen. En effet, outre son action de soutien à l'expatriation des chercheurs européens présents sur place, Euraxess promeut les carrières dans la recherche et les opportunités de financement en France et en Europe. Enfin, le renforcement de nos échanges passe également par une plus grande ouverture vers l'international du système français d'enseignement supérieur et de recherche. Mieux faire connaître nos établissements en Chine c'est aussi mettre en place les conditions d'une expérience réussie en France au profit des publics étrangers. C'est pourquoi le gouvernement a déjà pris plusieurs mesures de nature à favoriser l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France, notamment à travers la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 (cours en langue étrangère à l'université, simplification de l'offre de formation), le plan de rénovation des logements étudiants et le développement des guichets uniques d'accueil sur l'ensemble du territoire. La loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France viendra instaurer un titre de séjour pluriannuel pour les étudiants et un passeport talent dont les chercheurs étrangers pourront bénéficier. Ces nouveaux outils contribueront fortement à renforcer l'attractivité et le rayonnement de la France à l'international.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Richard](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85458

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5548

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2808